

Compte-rendu du Conseil de la vie collégienne n°1

Mardi 13/10/2016

Présents		Excusés
Adultes :	Elèves :	
Principal : M. PINZAN CPE : M. NUE Professeurs : Mme ROUXEL, Mme LE PAJOLEC, M. POMES AED : Mme GAUDAIRE	PINEL Juline (6A) LEVEQUE Baptiste (6A) MORIN Chloé (5D) DOS SANTOS Charlotte (5A) PRUAL Anna (3A) GUILLOT Maëva (3B) POULAIN Agathe (3C) MOREAU Quentin (3A) ROGER Antonin (4C)	Adjoint gestionnaire : M. HERVE Parent d'élève : Mme LECOMTE LORINQUER Infirmière scolaire : Mme FESNEAU Assistante sociale scolaire : Mme PHILIPPE

13h05 : ouverture de la séance par M. PINZAN

M. PINZAN remercie les participants de leur présence et rappelle l'ordre du jour.

1. Présentation du CVC : composition, fonctionnement et compétences du CVC :

M. PINZAN rappelle que le collège a décidé de la création de cette nouvelle instance dès fin 2015. Pour l'année scolaire 2016/2017, les CVC seront désormais obligatoires dans les collèges.

Le CVC est un **lieu de dialogue et d'échanges** entre les membres élu(e)s (les élèves) et les membres désignés de la communauté éducative (personnels de l'établissement), **un lieu d'expression et de propositions** de la part des élèves.

Il poursuit plusieurs objectifs:

- **Donner la parole aux élèves.**
- **Responsabiliser les élèves et contribuer à leur formation de citoyen actif.**
- Participer à la **construction d'une culture d'établissement** en **permettant aux élèves d'être les acteurs de projets citoyens.**
- **Favoriser un climat scolaire serein** au sein de l'établissement en développant chez les élèves un sentiment d'appartenance.

Composition et mode de désignation :

Adultes : 10 maxi

- Membres de droit : Chef d'établissement, CPE, AG, un personnel du pôle santé/social (Infirmière scolaire, AS).
- Un représentant parent, professeurs volontaires, 1 AED volontaire, 1 autre personnel volontaire.

Il a été décidé que les enseignants participeraient aux réunions du CVC en fonction des questions traitées.

Un élu parent d'élève se choisit lors du 1^{er} CA de novembre.

Elèves : 10

- Les 2 délégués élus au CA
- 2 délégués par niveau de classes (un parmi les délégués de classe élus + un désigné parmi des élèves volontaires). Total 10 élèves.

Les compétences du CVC :

Le CVC est un **lieu de recueil de la parole des collégiens** sur **ce qui les préoccupe au quotidien** et notamment sur les conditions de vie au collège.

Le CVC est une **instance de proposition et de conduite de projets** (une fois validés par l'établissement) :

- **Projets sur le vivre ensemble au collège et le renforcement du sentiment d'appartenance au collège** (charte des règles de civilité du collégien, entraide, relations filles/garçons, reporters du collège, ...)
- **Projets citoyens** (développement durable, solidarité, égalité fille/garçons, ...)
- **Projets d'aménagement des espaces et d'amélioration de la vie au collège ; autres projets.**

Le CVC c'est une **instance consultative** au sein de laquelle **peuvent être abordées** les questions relatives :

- au projet d'établissement et au contrat d'objectifs,

- au règlement intérieur et à sa mise en œuvre au quotidien, à la rédaction de la charte des règles de civilité du collégien,
- à l'aménagement, l'organisation et la qualité des temps et des espaces hors la classe (demi- pension, internat le cas échéant, permanences...),
- à l'organisation du travail personnel et du soutien aux élèves, à l'information liée à la santé, la sécurité,

Fonctionnement :

- Le CVC se réunit à l'initiative du Chef d'établissement.
- Il peut être réuni avant un CA en fonction des questions abordées au CA pour y recueillir les avis des élèves.
- **Des commissions peuvent être créées.** Dans ce cas, un élève sera désigné comme responsable. Les réunions pourront être organisées éventuellement sans la présence d'un adulte avec l'accord du CPE. **Un compte-rendu des réunions devra être transmis au Chef d'établissement.**
- Avec l'accord du chef d'établissement, les membres seront chargés de rendre compte auprès des élèves de leurs actions.

2. Le programme d'actions envisagées et la mise en place des commissions :

2.1 Organisation des midis des talents et des olympiades sportives en fin d'année :

Ce projet avait déjà été porté par les élèves du CVC qui en avaient faits la proposition l'an passé. Suite aux concertations de juin avec les enseignants, l'idée d'un 1^{er} midi des talents non sportifs a été retenue pour le vendredi 16 décembre.

Membres de la commission :

Adultes : M. POMES, Mme ROUXEL, Mme LE PAJOLEC

Elèves : PINEL Juline (6A), LEVEQUE Baptiste (6A), Morin Chloé (5D), DOS SANTOS Charlotte (5A), MORIN Charlotte (5A) PRUAL Anna (3A), GUILLOT Maëva (3B), POULAIN Agathe (3C), MOREAU Quentin (3A).

1^{ère} réunion : jeudi 17 novembre à 13h (salle du conseil)

2.2 Aménagement de l'abri sur la cour et de la zone « foot ».

Suite à l'installation de l'abri en juillet, il est prévu d'installer du mobilier sous l'abri. M. PINZAN souhaite que les élèves réfléchissent sur un projet d'aménagement global afin d'optimiser l'espace extérieur au maximum (dont la partie « foot »).

Membres de la commission :

Adultes : M. PINZAN, Mme GAUDAIRE, M. NUE

Elèves : ROGER Antonin (4C), MORIN Chloé (5D), PRUAL Anna (3A), GUILLOT Maëva (3B), POULAIN Agathe (3C), MOREAU Quentin (3A).

1^{ère} réunion : lundi 7 novembre à 13h (salle du conseil)

2.3 Gestion de la communication :

Comment mieux communiquer auprès des élèves ? Comment les élèves du CVC et les élus peuvent consulter els élèves, rendre compte de leurs actions ? Un lieu peut-il être dédié aux élèves investis dans les instances de l'établissement ?

Membres de la commission :

Adulte : M. PINZAN, Mme GAUDAIRE, M. NUE

Elèves : MORIN Chloé (5D), POULAIN Agathe (3C), PINEL Juline (6A), DOS SANTOS Charlotte (5A),

1^{ère} réunion : date à fixer ultérieurement.

2.4 Questions diverses :

- Quentin MOREAU et Agathe POULAIN posent la question des portes manteaux dans les salles de sciences. En effet, les chaises n'ont pas de dossier et ils ne peuvent accrocher leurs affaires. M. POMES jugerait utile d'avoir des chaises hautes avec dossier. M. PINZAN évoquera le sujet avec M. HERVE, adjoint gestionnaire et rendra compte de sa réponse.
- Médiation par les pairs. M. PINZAN explique qu'avec M. NUE, il est envisagé à terme un dispositif de « médiation par les pairs ». Il s'agit d'impliquer des élèves dans la résolution de conflits entre élèves. La médiation est un processus qui permet, lors d'un conflit entre 2 personnes, l'intervention de personnes extérieures au conflit pour dépasser le rapport de force et trouver une solution sans passer par la violence.

Fin de la réunion : **14h**

Le Principal
Olivier Pinzan